VESTAM
Aménageur foncier

AMÉNAGÉO
VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune d'Escoville

Lotissement "Le Bois"

Permis d'aménager n° PA 014 246 22 D0001 déposé le 21 Février 2022 - En cours d'instruction

LOT n° 4	Superficie totale : ± 583 m²
	Cadastre : A n°373p

PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :

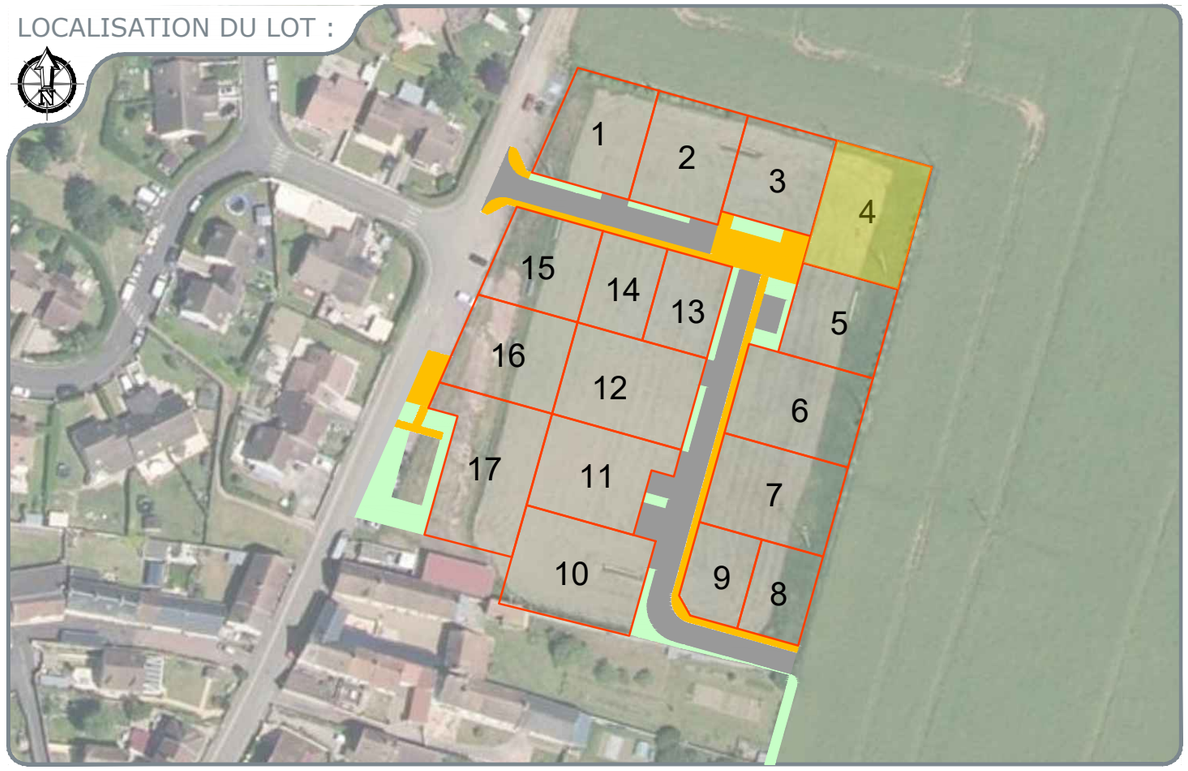

Dossier n° : 2646-21

PONT-L'ÉVÊQUE - Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-L'Evêque

CAEN - Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE - Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix
Place des Trois Croix - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
TVA Intracom: FR76442135976 - NAF:7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Plan de vente provisoire	18.03.22	JG

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

LIMITES - Délimitation - Bornage

☐ NON DEFINIES

☐Nord ☐Sud ☐Est ☐Ouest ☐façades sur voie ☐ Autres :

☐ *DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE*

	Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
			Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Limite matérialisée par ...	M. M^me ... ## n°##	##/##/202#		
Limite SUD	Limite matérialisée par ...	M. M^me ... ## n°##	##/##/202#		
Limite OUEST	Limite matérialisée par ...	M. M^me ... ## n°##	##/##/202#		
Limite EST	Limite matérialisée par ...	M. M^me ... ## n°##	##/##/202#		

Document Provisoire

Guillaume DOLIGEZ
Jean-Marc PIERROT

PONT L'EVEQUE - CAEN
FALAISE - ARGENTAN
Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40
contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr

☐ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².

NB : Plan de division joint.

☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le ..... 202#, par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,

Echelle : 1/250 ème

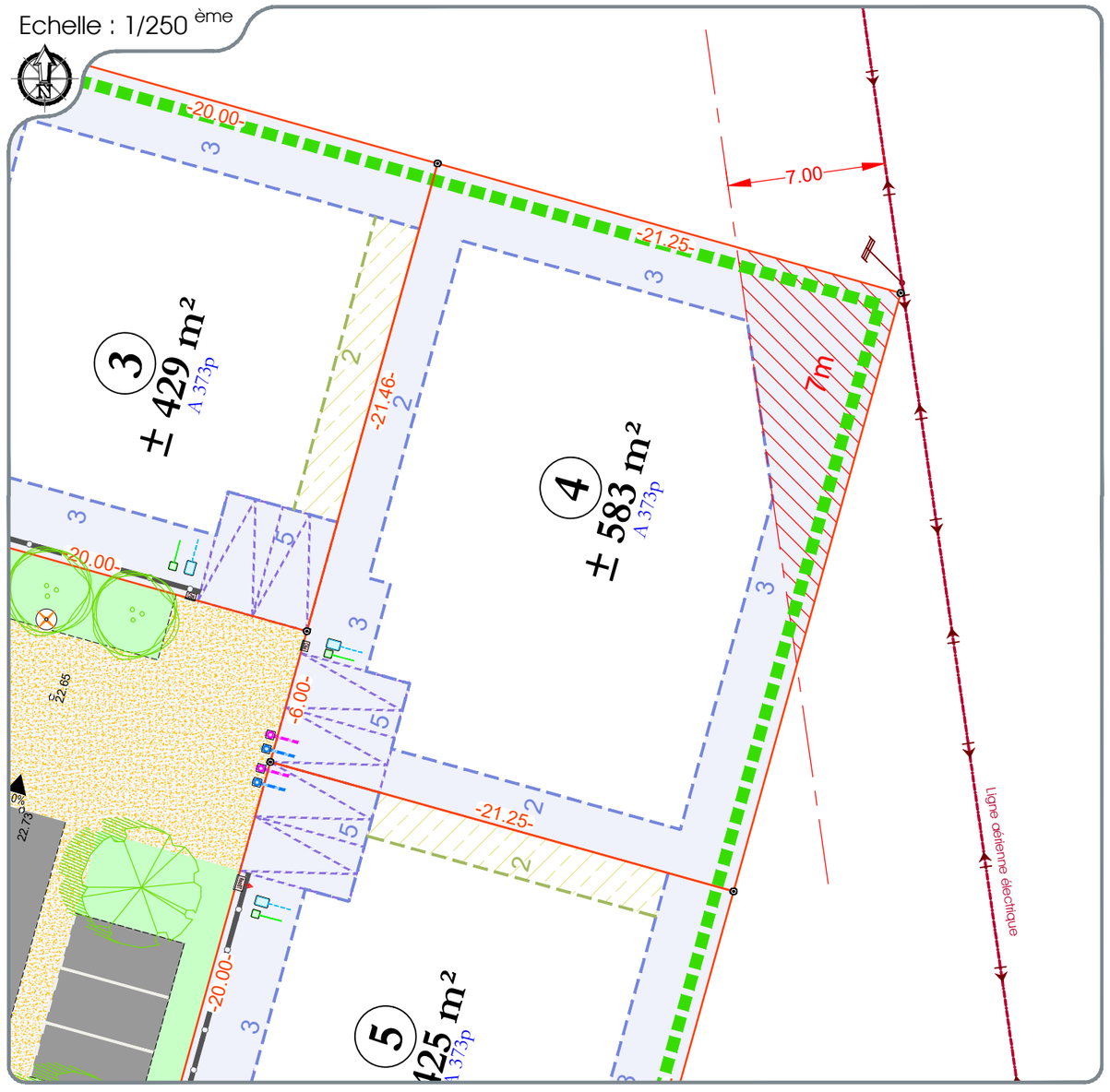

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- 5 — Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)
- 4 — Zone de possibilité de construction soit en limite soit en recul et cote de recul (en mètres)
- 4 — Zone non constructible par rapport à la ligne HTA retrait de 7m depuis l'axe la ligne aérienne
- Clôture rigide + plaque pleine à charge du lotisseur doublée d'une haie vive à charge des acquéreurs
- Obligation de plantation de haies ou d'arbres de moyennes ou bassses tiges par les acquéreurs
- Emplacement imposé des places de stationnement non closes
- -10.05- Cote parcellaire (en mètres)

. Les cotes périmètriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.

- Repère parcellaire provisoire non matérialisé

. Les repères seront mis à jour après bornage du lot.

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

. Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des lampadaires pourront varier.

- Enrobé noir (chaussée, stationnement)
- Revêtement différencié (trottoir, placette)
- Béton (aire de présentation des ordures ménagères)
- Espaces verts
- Espaces verts
- Arbres et cépées plantées par le lotisseur
- 36.16 33.73 — Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- 65.57 — Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
- Candélabres
- PI — Poteau Incendie

LEGENDE BRANCHEMENTS

. La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- Boite de branchement à passage direct
- Boite de branchement Eaux Usées
- EDF GDF — Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en Septembre 2021